

NEXANS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

PREMIER SEMESTRE 2019

Compte de résultat consolidé.....	2
État du résultat global consolidé	3
État de la situation financière consolidée.....	4
Variation des capitaux propres consolidés	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
Notes annexes :	
Note 1. Principes comptables.....	8
Note 2. Principaux évènements	11
Note 3. Segments opérationnels	12
Note 4. Chiffre d'affaires	14
Note 5. Autres produits et charges opérationnels	15
Note 6. Dépréciations d'actifs nets	15
Note 7. Autres produits et charges financiers	16
Note 8. Impôts sur les bénéfices	16
Note 9. Résultats par action	16
Note 10. <i>Goodwill</i>	17
Note 11. Capitaux propres	17
Note 12. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme	18
Note 13. Provisions.....	19
Note 14. Endettement net	20
Note 15. Passifs éventuels, litiges	22
Note 16. Évènements postérieurs à la clôture	24

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2019 ⁽¹⁾	1 ^{er} semestre 2018
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 et 4	3 432	3 282
Effet du cours des métaux ⁽²⁾		(1 122)	(1 081)
CHIFFRE D'AFFAIRES A PRIX DES MÉTAUX CONSTANTS⁽²⁾	3 et 4	2 311	2 201
Coût des ventes		(3 040)	(2 912)
Coût des ventes à prix métal constant ⁽²⁾		(1 918)	(1 832)
MARGE BRUTE		392	370
Charges administratives et commerciales		(231)	(236)
Frais de R&D		(48)	(52)
MARGE OPÉRATIONNELLE⁽²⁾	3	113	82
Effet Stock Outil ⁽³⁾		2	9
Autres produits et charges opérationnels ⁽⁴⁾	5	13	21
Coûts de réorganisation	13	(182)	(20)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(54)	91
Coût de l'endettement financier (net)		(19)	(22)
Autres produits et charges financiers	7	(12)	(9)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		(85)	59
Impôts sur les bénéfices	8	(27)	(23)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(113)	36
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(113)	36
▪ dont part du Groupe		(116)	40
▪ dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		3	(3)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	9		
▪ Résultat de base par action		(2,67)	0,92
▪ Résultat dilué par action		(2,67)	0,90

(1) Les comptes au 30 juin 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 (utilisation de la méthode rétrospective sans retraitement de l'exercice précédent) cf. **Note 1.B.**

(2) Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(3) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

(4) Comme détaillé en **Note 5**, sur le premier semestre 2019, les autres produits et charges opérationnels incluent notamment un produit net de cession de 10 millions d'euros. En 2018, ils incluaient un produit net de cession de 44 millions d'euros, ainsi que -18 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

2. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(113)	36
Éléments recyclables	30	(38)
▪ dont différences de conversion	15	(2)
▪ dont couverture des flux de trésorerie	16	(36)
Impôts sur éléments recyclables	(3)	10
Éléments non recyclables	(10)	(0)
▪ dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(10)	0
▪ dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(1)
▪ dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global	-	-
Impôts sur éléments non recyclables	3	(0)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	21	(28)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	(92)	8
▪ dont part du Groupe	(95)	11
▪ dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	3	(3)

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

3. État de la situation financière consolidée

ACTIFS

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2019	31 décembre 2018
Goodwill	10	241	243
Immobilisations incorporelles		129	131
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾		1 326	1 135
Participations dans les entreprises associées		38	39
Impôts différés actifs		162	162
Autres actifs non courants		79	60
ACTIFS NON COURANTS		1 976	1 770
Stocks et en-cours		1 238	1 110
Actifs sur contrats		115	95
Clients et comptes rattachés		1 140	1 021
Instruments dérivés courants		26	38
Autres actifs courants		216	184
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	464	901
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
ACTIFS COURANTS		3 200	3 349
TOTAL DES ACTIFS		5 176	5 119

(1) Au 30 juin 2019, les immobilisations corporelles comprennent 121 millions d'euros de droits d'utilisation liés à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 cf. Note 1.B.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2019	31 décembre 2018
Capital, primes, résultat et réserves		1 201	1 339
Autres composantes des capitaux propres		13	(14)
Capitaux propres - part du Groupe		1 214	1 325
Intérêts ne donnant pas le contrôle		39	42
CAPITAUX PROPRES	11	1 254	1 367
Provisions pour retraite et engagements assimilés	12	363	363
Provisions (non courant)	13 et 15	94	84
Dettes financières (non courant) ⁽¹⁾	14	928	778
Instruments dérivés (non courant)		6	11
Impôts différés passifs		116	109
PASSIFS NON COURANTS		1 507	1 345
Provisions (courant)	13 et 15	191	63
Dettes financières (courant) ⁽¹⁾	14	246	453
Passifs sur contrats		221	252
Instruments dérivés (courant)		33	51
Fournisseurs et comptes rattachés		1 396	1 290
Autres passifs courants		329	298
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
PASSIFS COURANTS		2 415	2 407
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 176	5 119

(1) Au 30 juin 2019, les dettes financières comprennent 123 millions d'euros de dettes sur loyers futurs liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 cf. Note 1.B.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation ⁽⁴⁾	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1^{er} JANVIER 2018 ⁽¹⁾	43 412 614	43	1 605	(4)	(286)	17	36	1 411	47	1 458
Résultat net	-	-	-	-	40	-	-	40	(3)	36
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	0	(27)	(2)	(28)	0	(28)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	40	(27)	(2)	11	(3)	8
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(30)	-	-	(30)	(2)	(32)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme de rachat d'actions	(702 336)	-	-	(24)	-	-	-	(24)	-	(24)
OCEANE	12	0	-	-	(0)	-	-	(0)	-	(0)
Plans d'options sur actions réservés au personnel										
▪ Valeur des services rendus par le personnel ⁽²⁾	-	-	-	-	7	-	-	7	-	7
▪ Sommes reçues de l'émission d'actions	13 734	0	1	-	-	-	-	1	-	1
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	0	(0)	0	0	-	0
30 JUIN 2018	42 724 024	44	1 606	(27)	(270)	(11)	34	1 376	42	1 418
1^{er} JANVIER 2019 ⁽³⁾	43 371 996	44	1 606	(8)	(309)	(36)	22	1 319	42	1 361
Résultat net	-	-	-	-	(116)	-	-	(116)	3	(113)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(7)	13	15	21	0	21
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	(122)	13	15	(95)	3	(92)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(13)	-	-	(13)	(2)	(15)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme de rachat d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'actions et d'options sur actions réservés au personnel										
▪ Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	4	-	-	4	-	4
▪ Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
Autres	-	-	0	-	0	0	(1)	(1)	-	(1)
30 JUIN 2019	43 371 996	44	1 607	(8)	(441)	(23)	36	1 214	39	1 254

(1) Les résultat et réserves consolidés au 1^{er} janvier 2018 intègrent les effets de l'application de la norme IFRS 9.

(2) Y compris une charge de -2 million d'euros liée au plan Act 2018.

(3) Les résultat et réserves consolidés au 1^{er} janvier 2019 intègrent notamment les effets de l'application de l'interprétation IFRIC 23.

(4) Au 30 juin 2019, le nombre d'actions en circulation correspond aux 43 606 320 actions émises diminuées des 234 324 actions propres détenues.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2019 ⁽¹⁾	1 ^{er} semestre 2018
Résultat net		(113)	36
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		82	89
Coût de l'endettement financier (brut)		21	24
Effet Stock Outil ⁽²⁾		(2)	(9)
Charge / (produit) d'impôts exigible et différés		28	23
Plus ou moins-value de cessions d'actifs	5	(10)	(44)
Autres retraitements ⁽³⁾		128	(52)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS⁽⁴⁾		136	67
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement ⁽⁵⁾		(203)	(112)
Impôts versés		(21)	(24)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		3	(1)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		(220)	(137)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		(85)	(70)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		12	47
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(133)	(82)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		0	(6)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		-	(12)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		0	-
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(122)	(53)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		(207)	(123)
Émissions (remboursements) d'emprunts	14	(199)	(99)
▪ Dont le remboursement de l'OCEANE 2016-2019		(269)	-
▪ Dont le remboursement de l'emprunt obligataire 2012-2018		-	(250)
Augmentations (réductions) de capital en espèces ⁽⁶⁾		-	(23)
Intérêts financiers versés		(29)	(39)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		(4)	-
Dividendes payés		(15)	(32)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(246)	(193)
Incidence des variations des taux de change		3	(2)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(451)	(318)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	14	886	794
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	14	436	475
▪ Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		464	483
▪ Dont Concours bancaires courants – Passif		(28)	(8)

(1) Les comptes au 30 juin 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 (utilisation de la méthode rétrospective sans retraitement de l'exercice précédent) cf. Note 1.B.

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

(3) Pour le premier semestre 2019, on relève principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraites, restructuration) pour 116 millions d'euros, l'annulation de la variation liée à la juste valeur des dérivés métaux et change pour 2 millions d'euros ainsi que l'annulation de la charge relative aux paiements en actions pour 4 millions d'euros. Pour le premier semestre 2018, on relevait principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraites, restructuration) pour -39 millions d'euros, l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métaux et change pour -24 millions d'euros, ainsi que l'annulation de la charge relative aux paiements en actions pour 7 millions d'euros.

(4) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Capacité d'autofinancement opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de 44 millions d'euros au 30 juin 2019 et de 28 millions d'euros au 30 juin 2018), et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

(5) Le Groupe avait cédé des créances fiscales pour 20 millions d'euros au cours du premier semestre 2018. Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages ayant été démontré, ces créances sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée par analogie aux principes posés par IAS 39 sur la décomptabilisation des actifs financiers.

(6) Au cours du premier semestre 2018, le Groupe avait racheté 784 413 actions propres pour un décaissement de 24 millions d'euros.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Note 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans S.A. (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92070 Paris La Défense Cedex, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2019.

Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2019 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des nouvelles normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2019, détaillées en **Note 1.B** ci-dessous, et à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.C** ci-dessous.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB n'a pas publié de normes, amendements ou interprétations suivants adoptés par l'Union européenne et non encore applicables.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe :

- Amendements aux références du Cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité ».

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs dans les états financiers consolidés liés à l'application de ces normes.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Au cours des six premiers mois de l'année 2019, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant :

- La valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles et *goodwill* (voir **Note 6** et **Note 10**) ;
- Les actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 8**) ;
- Les marges à terminaison et pourcentages d'avancement sur les contrats à long terme ;
- L'évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 12**) ;
- Les provisions et passifs éventuels (voir **Note 13** et **Note 15**) ;
- La valorisation des instruments dérivés et la qualification en couverture de flux futurs de trésorerie.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue et servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

B. Nouvelles normes appliquées

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location ». Cette norme remplace IAS 17 « Contrats de location », ainsi que toutes les interprétations qui s'y rattachent. La norme IFRS 16 s'applique à l'ensemble des contrats de location conclus par le Groupe. Son application est décrite de manière détaillée plus bas ;
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines » ;
- Amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé » ;
- Processus annuel d'amélioration des normes IFRS (2015-2017) ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Hors IFRS 16, les dernières publications citées n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles à la norme, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme :

- De droits d'utilisation, en immobilisations ;
- De dettes sur loyers futurs, en dette financière.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

La mise en œuvre de cette norme entraîne également les changements de présentation suivants :

- Au compte de résultat, les loyers auparavant comptabilisés en charges au sein de la « Marge Opérationnelle » sont, sous IFRS 16, comptabilisés pour partie en tant que dotation aux amortissements au sein de la « Marge Opérationnelle », et pour partie en tant que charges d'intérêts au sein du « Coût de l'endettement financier (net) » ;
- Dans le tableau des flux de trésorerie, le paiement des loyers auparavant présenté au sein des « Flux de trésorerie provenant de l'exploitation » est désormais présenté, sous IFRS 16, en « Flux de trésorerie de financement » en « Émissions (remboursements) d'emprunts » pour le montant affecté au remboursement des « Dettes sur loyers futurs », et en « Intérêts financiers versés » pour le montant affecté au paiement des intérêts des « Dettes sur loyers futurs ».

Le Groupe a retenu pour la transition la méthode rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives présentées ne sont pas retraitées et, le cas échéant, l'impact cumulé de la première application de la norme est présenté comme un ajustement des capitaux propres à la date de première application.

Le Groupe applique par ailleurs les mesures simplificatrices prévues par la norme : Les loyers des contrats correspondant à un actif de faible valeur unitaire ou à une location de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) sont comptabilisés directement en charges.

En outre, pour la transition, les mesures de simplification suivantes ont été appliquées :

- Les contrats avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette ;
- Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ces taux d'actualisation ont été déterminés en tenant compte des durées résiduelles des contrats à compter de la date de première application, soit le 1^{er} janvier 2019.

L'impact de l'application au 1^{er} janvier 2019 de cette norme se traduit par une augmentation de l'endettement du Groupe de 126 millions d'euros et d'une augmentation de 126 millions d'euros des immobilisations corporelles.

La réconciliation de la balance d'ouverture des dettes sur loyers futurs comptabilisées conformément à IFRS 16 avec les loyers restants dus au 31 décembre 2018 pour les contrats de location simple, comme définis par IAS 17, figure dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Loyers restants dus au titre des contrats de location non résiliables	Exemption pour les contrats de courte durée	Exemption pour les contrats portant sur des actifs de faible valeur	Part des contrats de location correspondant à des services	Changement d'estimation sur la durée des contrats	Actualisation des loyers	Dettes sur loyers futurs
1^{er} JANVIER 2019	156	(6)	(1)	(4)	3	(22)	126

L'application de la norme IFRS 16 se traduit par une augmentation de l'EBITDA de 15 millions d'euros par rapport au premier semestre 2018.

Au 1^{er} janvier 2019 comme au 30 juin 2019, les contrats de location donnant lieu à comptabilisation d'un droit d'utilisation et de dettes sur loyers futurs concernent essentiellement des contrats immobiliers.

En conséquence de l'application de la norme IFRS 16, le paragraphe suivant est rajouté à la **note 1.F** des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays.

Ces contrats de location sont enregistrés en « Dettes sur loyers futurs » au passif avec inscription à l'actif en « Droits d'utilisation ». Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée non résiliable du contrat à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Au compte de résultat, et du fait de la comptabilisation bilantielle évoquée ci-avant, les contrats de location sont comptabilisés pour partie en charges d'amortissement dans la marge opérationnelle et pour partie sous la forme de charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le paiement des loyers est présenté dans les « Flux de trésorerie de financement » en « Émissions (remboursements) d'emprunts » pour le montant affecté au remboursement des « Dettes sur loyers futurs », et en « Intérêts financiers versés » pour le montant affecté au paiement des intérêts des « Dettes sur loyers futurs ».

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

C. PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans la **Note 1.A**, auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur la période, comme les fusions par exemple.
- La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Les charges comptabilisées sur la période correspondent au prorata des charges estimées sur l'année. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'évènements non récurrents. La valeur de marché des actifs de couverture est revue à la date de clôture.

Note 2. Principaux évènements

A. FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU BATEAU CABLIER AURORA

En 2018, le Groupe a lancé la construction d'un nouveau navire câblé qui devrait être livré en 2021 afin de soutenir la croissance de l'activité des câbles sous-marins d'énergie haute tension. Les contrats de financement de ce navire câblé, d'un montant de 107 millions d'euros (1 050 millions de couronnes norvégiennes), ont été signés le 10 mai 2019.

Se référer à la **Note 14** pour plus de détails.

B. REMBOURSEMENT DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE CONVERTIBLE OU ECHANGEABLE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANE)

La totalité des obligations convertibles restantes de l'OCEANE 2019 a été remboursée début janvier 2019, l'emprunt arrivant à son terme. Le paiement s'est élevé à 276 millions d'euros, coupons courus inclus.

C. PROJET EUROPEEN DE RÉORGANISATION

Le 24 janvier 2019, Nexans a débuté un processus d'information-consultation et annoncé un projet de restructuration européen qui devrait permettre :

- un redimensionnement complet de l'organisation grâce au recentrage sur ses activités cœur de métier, en supprimant les structures régionales et en réduisant considérablement sa complexité ;
- une organisation plus efficiente et plus agile, grâce à la rationalisation des structures hiérarchiques.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Ce projet devrait aider Nexans à :

- réajuster le périmètre des activités Corporate au niveau du siège mondial du Groupe ;
- mutualiser certaines activités fonctionnelles entre pays ;
- adapter l'implantation industrielle de façon ciblée.

Le projet présenté devrait également contribuer à l'optimisation de l'organisation actuelle du Groupe en matière d'Innovation et Technologie, en lien avec l'évolution actuelle des activités vers davantage de modularité et de services.

Le projet de restructuration pourrait entraîner la suppression de 939 postes et la création de 296 postes. Les principales conséquences sociales concerneraient l'Allemagne, la France, la Suisse et dans une moindre mesure, la Belgique, la Norvège et l'Italie.

Nexans travaille en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes afin de minimiser les conséquences sociales de ce projet, conformément aux législations et dispositions sociales locales. Le Groupe est profondément attaché à favoriser les échanges avec les collaborateurs concernés et les instances représentatives du personnel afin de fournir l'accompagnement approprié.

En conséquence, sur les six premiers mois de 2019, le Groupe a comptabilisé des coûts de restructuration nets de 154 millions d'euros dans le compte de résultat, incluant une provision dont le solde est de 140 millions d'euros au bilan au 30 juin 2019 (cf. **Note 13**).

Note 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les quatre segments suivants :

- **« Bâtiment & Territoires »** : Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale.
- **« Haute Tension & Projets »** : Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes *offshore*, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier (chauffage électrique direct, câbles de chauffage sous-marins).
- **« Télécommunications & Données »** : Ce segment aide les clients à déployer facilement des infrastructures en cuivre ou en fibre optique grâce à des solutions de câblage et de connectique *plug-and-play*. Il regroupe les activités suivantes : transmission des données (sous-marine, fibre, FTTx), réseaux de télécommunications, centres de données géants (*hyperscale*), solutions de câblage LAN.
- **« Industrie & Solutions »** : Ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants : transports (aéronautique, ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien), ressources (pétrole et gaz, mines) et autres (nucléaire, médical, manutention).

La rubrique « Autres » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « Autres » il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 30 juin 2019, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 93 % par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (93 % au 30 juin 2018).
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 21 millions d'euros au 30 juin 2019. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, telles qu'amendées par la **Note 1.B** plus haut. Ainsi, l'EBITDA consolidé s'entend comme la somme de la marge opérationnelle et des dotations aux amortissements sur immobilisations, et les informations du premier semestre 2019 intègrent les conséquences de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

1^{er} semestre 2019 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	1 423	350	301	714	644	3 432
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants	910	324	270	600	205	2 311
EBITDA	81	37	27	57	(6)	195
Dotation aux amortissements	(24)	(19)	(6)	(19)	(15)	(82)
Marge opérationnelle	57	18	21	38	(21)	113
Dotation aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	-	-	-	-	-

1^{er} semestre 2018 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	1 374	379	283	705	541	3 282
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants	846	348	249	589	169	2 201
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants et cours de change 2019	847	345	251	592	172	2 206
EBITDA	52	36	22	45	(2)	153
Dotation aux amortissements	(24)	(20)	(5)	(17)	(5)	(71)
Marge opérationnelle	28	16	16	28	(7)	82
Dotation aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	(18)	-	-	-	(18)

Le *Comité Exécutif* analyse également la performance du Groupe sous un angle géographique.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

1 ^{er} semestre 2019 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres ⁽²⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant ⁽¹⁾	557	412	352	2 111	3 432
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants ⁽¹⁾	346	371	322	1 271	2 311

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1 ^{er} semestre 2018 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres ⁽²⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant ⁽¹⁾	553	427	354	1 947	3 282
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants ⁽¹⁾	337	381	323	1 160	2 201
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants et cours de change 2019 ⁽¹⁾	337	381	318	1 169	2 206

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'a pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10 % de son chiffre d'affaires au premier semestre 2019 ou au premier semestre 2018.

Note 4. Chiffre d'affaires

La désagrégation du chiffre d'affaires du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

1 ^{er} semestre 2019 Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Obligations de performance remplies à un moment précis	1 423	45	301	714	644	3 127
Obligations de performance remplies progressivement	-	305	-	-	-	305
CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL COURANT	1 423	350	301	714	644	3 432
Obligations de performance remplies à un moment précis	910	37	270	600	205	2 022
Obligations de performance remplies progressivement	-	287	-	-	-	287
CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL CONSTANT	910	324	270	600	205	2 311

1 ^{er} semestre 2018 Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Obligations de performance remplies à un moment précis	1 374	55	283	705	541	2 958
Obligations de performance remplies progressivement	-	324	-	-	-	324
CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL COURANT	1 374	379	283	705	541	3 282
Obligations de performance remplies à un moment précis	846	48	249	589	169	1 901
Obligations de performance remplies progressivement	-	300	-	-	-	300
CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL CONSTANT	846	348	249	589	169	2 201

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Note 5. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018
Dépréciations d'actifs nets	6	-	(18)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		4	0
Plus et moins-values de cession d'actifs		10	(44)
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition		(0)	(2)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence	16	-	(3)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		13	21

Sur le premier semestre 2019, les plus et moins-values de cession d'actifs concernent principalement des ventes d'actifs immobiliers respectivement en France et en Suisse.

Sur le premier semestre 2018, les plus et moins-values de cession d'actifs comprenaient la cession du site industriel de Lyon pour 44 millions d'euros.

Les charges liées aux enquêtes de concurrence comptabilisées sur le premier semestre 2018 correspondaient principalement aux coûts des procédures civiles (liées aux enquêtes de concurrence locales) contre les entités opérationnelles locales sud-coréennes du Groupe Nexans ; lesdites procédures étant mentionnées dans la **Note 15**.

Note 6. Dépréciations d'actifs nets

Le Groupe revoit la valorisation de ses *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2019, le Groupe a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation pour identifier les éventuels indices de perte de valeur apparus sur la période. Pour cet exercice, le Groupe a retenu des taux d'actualisation et de croissance à l'infini stables par rapport au 31 décembre 2018.

Cette revue n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur sur le premier semestre 2019.

Conformément à la politique du Groupe, pour la clôture annuelle, la valorisation des goodwill du Groupe sera réalisée au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles ils sont affectés.

Sur le premier semestre 2018, l'exercice avait conduit à comptabiliser une perte de valeur de 18 millions d'euros, concernant des immobilisations corporelles.

Analyses de sensibilité

Suite à la revue menée sur le premier semestre 2019 et mentionnée plus haut, le Groupe n'a pas procédé à des analyses de sensibilité pour cet arrêté.

Se référer également à la **Note 8** des états financiers consolidés du 31 décembre 2018 pour les tests réalisés et les analyses de sensibilité.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Note 7. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	0
Provisions	0	(0)
Pertes et gains de change (nets)	(6)	(1)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	(3)	(3)
Autres	(4)	(6)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(12)	(9)

Note 8. Impôts sur les bénéfices

Les taux d'impôts effectifs sont les suivants pour les premiers semestres 2019 et 2018 :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018
Résultat avant impôts	(85)	59
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	0	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	(85)	59
(Impôts sur les bénéfices)	(27)	(23)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (en %)	(32,18) %	39,18 %

Le taux d'impôt effectif négatif pour le premier semestre 2019 est la conséquence du plan de restructuration Européen pour lequel les impacts comptabilisés sur le semestre concernent principalement des pays dans lesquels la reconnaissance d'impôts différés actifs est limitée.

Note 9. Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ⁽¹⁾	(116)	40
Charges sur obligations convertibles OCEANE, nettes d'impôts ⁽¹⁾	-	Relutif
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ ⁽¹⁾	(116)	40
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE ⁽¹⁾	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	43 371 996	43 311 123
Nombre moyen d'instruments dilutifs	-	984 006
- dont actions gratuites et de performance	Relutif	984 006
- dont obligations convertibles	-	Relutif
Nombre moyen d'actions dilué	43 371 996	44 295 129
RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ACTION		
- Résultat de base par action ⁽²⁾	(2,67)	0,92
- Résultat dilué par action ⁽²⁾	(2,67)	0,90

(1) En millions d'euros.

(2) En euros.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Note 10. Goodwill

L'évolution du *goodwill* au cours du premier semestre 2019 (241 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 243 millions d'euros au 31 décembre 2018) est essentiellement liée aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où les principaux *goodwill* du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex), sud-américaine (Madeco) et nord-américaine (AmerCable).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans les notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2018. Aucune dépréciation n'a été constatée sur le goodwill au 30 juin 2019, comme au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2018.

Note 11. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Comme au 31 décembre 2018, le capital social de Nexans S.A. est composé au 30 juin 2019 de 43 606 320 actions entièrement libérées, de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

B. DISTRIBUTION

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 a autorisé le 15 mai 2019 la distribution d'un dividende de 0,30 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 371 996 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 21 mai 2019, a entraîné un décaissement d'un montant de 13 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 avait autorisé le 17 mai 2018, la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action, mis en paiement le 22 mai 2018 pour un montant de 30 millions d'euros.

C. ACTIONS PROPRES

Au 30 juin 2019, Nexans S.A. détient 234 324 actions propres, nombre inchangé depuis le 31 décembre 2018.

D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Au 30 juin 2019, il n'existe pas d'options de souscription d'actions en circulation, et il n'y en a pas eu sur l'ensemble du premier semestre 2019.

Au 30 juin 2018, il n'existait plus d'options de souscription d'actions en circulation. Sur le premier semestre 2018, 13 734 options de souscriptions d'actions avaient été levées.

E. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Au 30 juin 2019, il existe 1 074 464 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 2,5 % du capital (762 584 actions au 31 décembre 2018 donnant droit à 1,7 % du capital).

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres.

Pour le premier semestre 2019, une charge de 3 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (contre une charge de 5 millions d'euros reconnue dans le compte de résultat sur le premier semestre 2018).

Note 12. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans contributeurs afin de tenir compte des évolutions éventuelles du semestre ou d'événements non récurrents significatifs. Au 30 juin 2019, les engagements et actifs de couverture de la France, la Suisse, l'Allemagne, du Canada et des Etats-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction, principalement, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs.

Principales hypothèses :

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation 30 juin 2019	Taux d'actualisation 31 décembre 2018	Taux d'actualisation 30 juin 2018
France	1,15 %	1,60 %	1,70 %
Allemagne	1,15 %	1,60 %	1,70 %
Suisse	0,35 %	0,90 %	0,70 %
Canada	2,95 %	3,45 %	3,55 %
États-Unis	3,80 %	4,15 %	3,85 %

Evolution de la provision nette pour retraite et engagements assimilés :

(en millions d'euros)	2019	2018
PROVISION / (ACTIF NET) AU 1^{ER} JANVIER	358	380
- dont actif net d'engagement	(5)	(7)
- dont provision nette d'engagement	363	387
Charge / (produit) reconnu en résultat	4	(2)
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	10	(0)
Contributions et prestations payées	(15)	(15)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	-	-
PROVISION / (ACTIF NET) AU 30 JUIN	357	363
- dont actif net d'engagement	(6)	(8)
- dont provision nette d'engagement	363	371

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Note 13. Provisions

A. ANALYSE PAR NATURE

L'évolution des provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2018	147	32	34	81
Dotations	160	6	151	3
Reprises (provisions utilisées)	(24)	(6)	(13)	(5)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(4)	(2)	(1)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	6	0	(0)	6
AU 30 JUIN 2019	285	32	170	84

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux. Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de biens et services en cours.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel, qui représentent un montant de 55 millions d'euros au 30 juin 2019 (se référer à la **Note 15**).

B. ANALYSE DES COÛTS DE RÉORGANISATION

Les coûts de réorganisation se sont élevés à 182 millions d'euros sur le premier semestre 2019, et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs ⁽¹⁾	Autres coûts monétaires	TOTAL
Dotations de la période nettes des reprises de provisions devenues sans objet	142	7	7	156
Autres coûts de la période ⁽²⁾	(1)	-	27	26
TOTAL COÛTS DE RÉORGANISATION	141	7	34	182

(1) Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

(2) Sur le premier semestre 2019, les autres coûts de la période incluent un gain de réduction lié aux retraites pour 6 millions d'euros.

Au 30 juin 2019, ces coûts comprennent notamment 154 millions d'euros lié au projet de réorganisation des activités du Groupe en Europe annoncé le 24 janvier 2019 (se référer également à la **Note 2**). Ce montant correspond principalement au provisionnement des coûts sociaux, et dans une moindre mesure à des coûts non provisionnables conformément au référentiel IFRS, dans les principaux pays que sont l'Allemagne, la France et la Belgique.

En plus des coûts de restructuration, les autres coûts monétaires comprennent en 2019 4 millions d'euros de coûts directement liés au programme de transformation s'inscrivant dans la démarche annoncée par le Groupe le 9 novembre 2018.

Les plans de réorganisation en cours en Asie-Pacifique, au Brésil et en Amérique du Nord forment la majeure partie de la charge résiduelle.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

Au 30 juin 2018, la charge de 20 millions d'euros correspondait au provisionnement de coûts sociaux, essentiellement en Europe, ainsi qu'à des coûts non provisionnables conformément au référentiel IFRS.

En 2019, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

Note 14. Endettement net

Au 30 juin 2019, comme au 31 décembre 2018, la dette long terme du Groupe est notée BB par Standard & Poor's avec une perspective négative.

A. ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2019	31 décembre 2018
Emprunts obligataires ⁽¹⁾ – Non courant	14.B	772	771
Autres emprunts non courants ⁽¹⁾		58	7
TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS⁽²⁾		830	778
OCEANE ⁽¹⁾ – Courant	14.B	-	269
Emprunts courants et intérêts courus non échus ⁽²⁾		193	169
Concours bancaires		28	15
TOTAL EMPRUNTS COURANTS⁽²⁾		221	453
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE⁽²⁾		1 050	1 231
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie		(442)	(870)
Équivalents de trésorerie		(22)	(31)
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS		587	330
Dettes sur loyers futurs ⁽³⁾		123	-
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE		709	330

(1) Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

(2) Hors dettes sur loyers futurs.

(3) Les dettes sur loyers futurs comprennent 98 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 2 millions d'euros sur le premier semestre 2019.

Au 30 juin 2019, les « Autres emprunts non courants » comprennent une dette de 51 M€ destinée à financer la construction d'un bateau câblé (se référer à la **Note 2** et à la **Note 14.C**).

Au 30 juin 2019, les « Emprunts courants » comprennent entre autres un programme de cession de créances commerciales (programme dit *On Balance Sheet*) en euros mis en place par Nexans France depuis le deuxième trimestre 2010, dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 80 millions d'euros.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

B. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 30 juin 2019 (en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2021	250	250	26 mai 2021	3,25%
Emprunt obligataire 2023	334	325	8 août 2023	3,75%
Emprunt obligataire 2024	200	200	5 avril 2024	2,75%
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES⁽¹⁾	785	775		

(1) Dont intérêts courus court terme pour 13 millions d'euros.

Début janvier 2019, la totalité des obligations convertibles de l'OCEANE 2019 a été remboursée pour 276 millions d'euros, coupons courus inclus.

Le 8 août 2018, Nexans avait réalisé une émission obligataire d'un montant de 325 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (échéance 8 août 2023) était assortie d'un coupon annuel de 3,75 %. Le prix d'émission était de 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le 19 mars 2018, le remboursement de l'emprunt obligataire 2018 avait été effectué en totalité en numéraire, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'élevait à 261 millions d'euros coupons courus inclus.

Le 5 avril 2017, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 200 millions d'euros à échéance 5 avril 2024. Le prix d'émission représentait 100,00 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le 26 mai 2016, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 250 millions d'euros à échéance 26 mai 2021. Le prix d'émission représentait 100,00 % de la valeur nominale de l'obligation.

C. COVENANTS

Le 12 décembre 2018, le Groupe a signé un amendement au contrat de la ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros datant de décembre 2015.

Son échéance est désormais fixée au 12 décembre 2023, et il comprend au sein des 600 millions d'euros une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros ayant pour vocation à sécuriser un programme de titres négociables signé le 21 décembre 2018 pour un montant maximum de 400 millions d'euros. Au 30 juin 2019, l'encours de ce programme de titres négociables à court terme s'élève à 55 millions d'euros.

Le crédit syndiqué amendé est assorti de deux ratios financiers applicables à compter du 30 juin 2019 :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et qui ne doit pas excéder 3.2.

Au 30 juin 2019, ces ratios sont largement respectés.

Au 31 décembre 2018, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, les ratios applicables et très largement respectés étaient les suivants :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.10 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé qui ne doit pas excéder 3.0.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

D'autre part, afin de financer la construction d'un bateau câblé, une filiale du Groupe a souscrit en mai 2019 un emprunt de 1 050 millions de couronnes norvégiennes. Ce financement, qui est débloqué par tranches au fil de la construction du bateau, sera remboursé linéairement sur les douze années qui suivent la livraison du bateau. Il inclut par ailleurs deux options exerçables par le Groupe à la date de livraison du bateau : la première permet de passer d'un taux d'intérêt variable à un taux d'intérêt fixe, quand la seconde permet de choisir la devise de remboursement parmi la couronne norvégienne, l'euro ou le dollar américain. En outre, cet emprunt comprend des ratios financiers qui comprennent les ratios financiers applicables au Groupe et définis dans le contrat syndiqué amendé (cf. ci-dessus), ainsi que des ratios applicables à la filiale du Groupe :

- Un ratio du niveau de capitaux propres par rapport au total actif ;
- Un ratio d'endettement net par rapport aux capitaux propres ; et
- Le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 30 juin 2019, les ratios associés au prêt finançant la construction d'un bateau câblé sont largement respectés.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Note 15. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne, lequel a rejeté l'appel le 12 juillet 2018. Nexans France SAS et la Société ont par suite intenté un recours devant la Cour de Justice de l'Union européenne qui a accepté de l'examiner le 26 septembre 2018 et la procédure suit son cours.

S'agissant d'éventuelles conséquences indirectes, l'un de nos concurrents faisant l'objet d'actions de suivi initiées en 2015 a intenté un recours en contribution à l'encontre d'autres groupes de sociétés producteurs de câbles sanctionnés par la Commission européenne dont Nexans France SAS et la Société.

En avril 2019, certaines entités du Groupe ont reçu de nouvelles réclamations de clients introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et d'Italie contre Nexans et d'autres défendeurs. La réclamation au Royaume-Uni a été déposée par Scottish and Southern Energy. La plainte en Italie a été portée devant le tribunal de Milan par Terna S.p.A. Enfin, la demande en dommages-intérêts aux Pays-Bas a été faite conjointement par Electricity & Water Authority of Bahrain, GCC Interconnection Authority, Kuwait Ministry of Electricity and Water and Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que du Groupe Nexans et du Groupe ABB. Ce recours a été introduit devant le tribunal d'Amsterdam.

Les enquêtes menées dans le secteur des câbles haute tension par les autorités américaines, japonaises, néo-zélandaises et canadiennes ont été clôturées sans sanction. Dans les procédures engagées par l'autorité de la concurrence australienne, « ACCC », les tribunaux australiens ont débouté l'ACCC de ses procédures et ont refusé de sanctionner Nexans dans le secteur des câbles haute tension et sa filiale australienne dans une affaire impliquant la vente de câbles de basse et moyenne tension.

L'enquête diligentée par l'autorité de la concurrence en Corée du sud dans le secteur des câbles d'énergie haute tension n'a pas été officiellement close mais Nexans comprend que la prescription devrait pouvoir être considérée acquise.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

L'enquête menée au Brésil par le « General Superintendence » de l'autorité antitrust « CADE » dans le secteur des câbles d'énergie haute tension a été clôturée le 11 février 2019 et une recommandation a été adressée au tribunal administratif de CADE en vue de sanctionner les défendeurs dans cette affaire. Un jugement du tribunal de CADE est attendu d'ici fin 2019.

Les filiales coréennes locales ont coopéré avec l'autorité de la concurrence en Corée du sud (« KFTC ») dans le cadre d'enquêtes initiées entre 2013 et 2015 dans des secteurs autres que la haute tension. La KFTC a octroyé une immunité totale (et zéro amende) dans toutes ces enquêtes, à l'exception d'une pour laquelle les filiales coréennes de Nexans se sont vues octroyées une réduction de 20% et ont ainsi réglé une amende d'un total de 850 000 euros. Toutes ces enquêtes sont maintenant closes et les risques associés à la majorité des réclamations clients liées à ces enquêtes sont quasiment tous clos.

Le 24 novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été informés d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait participé directement à une infraction des lois espagnoles sur la concurrence dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La société a été tenue solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC. Début janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC.

Au 30 juin 2019, le Groupe dispose d'une provision pour imprévus de 55 millions d'euros destinée à couvrir toutes les enquêtes mentionnées ci-dessus, ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions y relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les réclamations en dommages-intérêts par les clients (réclamations existantes ou potentielles). Le montant de la provision est basé sur des hypothèses de la direction qui prennent en compte les conséquences dans des cas similaires et les informations actuellement disponibles. Il subsiste une incertitude quant à l'ampleur des risques liés aux réclamations éventuelles et / ou aux amendes. Les coûts finaux liés à ces risques pourraient donc être très différents du montant de la provision comptabilisée.

Les systèmes de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années (voir la section 3.2. Principaux facteurs de risque et gestion des risques au sein du Groupe). Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques et problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement contrôlés ou éliminés. Le programme de conformité comprend des moyens de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. Comme cela a toujours été communiqué par le passé dans le passé, les résultats défavorables des procédures antitrust et / ou des enquêtes antitrust ainsi que les conséquences qui en découlent pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc sur la situation financière du Groupe.

B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU A CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2019 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

C. PASSIFS ÉVENTUELS LIES AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 30 juin 2019, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 16. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu depuis le 30 juin 2019.